

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**VILLE DE COMMERCY**  
**SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023**  
**EM/NC**

Envoyé en préfecture le 28/03/2023  
Reçu en préfecture le 28/03/2023  
Affiché le  
ID : 055-215501222-20230328-2023\_036-DE

**Objet: Proposition d'avenant à la convention animation et emprunt de documents pour les institutions scolaires commerciales.**

**N° : DCM2023/036**

**PUBLIÉE LE : 28/03/2023**

L'an deux mille vingt trois, **le lundi 20 mars à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 13 mars 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Angélique GÉNART qui donne à Élise THIRIOT

Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Jessica LEROY qui donne pouvoir à Gérard LANDO

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Annette DABIT

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Messieurs:

Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY

**ÉTAIT EXCUSÉ :**

Monsieur Benoit REYRE

**ABSENTE :**

Madame Céline ÉTIENNE

Conseillers en exercice : **Présents : 19 - Absents : 2 – Pouvoirs : 8 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'avis de commission du 9 Mars 2023 ;*

*Vu la convention animation et emprunt de documents pour les institutions scolaires commerciales ;*

La médiathèque Émilie du Châtelet élargissant ses horaires d'ouverture au public à compter du 2 Juin 2023.

Dans ce contexte il est nécessaire d'organiser différemment l'accueil des classes afin d'optimiser la préparation des visites des écoles.

Il convient donc de modifier l'article 3 de la convention susvisée.

Monsieur le Maire rappelle les différents points existants de l'article 3 de la convention :

L'établissement pourra participer, dans la limite des créneaux disponibles, à 5 visites annuelles par classe :

- Cycle 1 : 1 visite libre et 4 visites thématiques
- Cycles 2 et 3 : 2 visites libres et 3 visites thématiques

Monsieur le Maire propose d'adopter l'avenant modifiant l'article 3 comme suit :

L'établissement pourra participer, dans la limite des créneaux disponibles, à 5 visites annuelles par classe à raison de 3 visites thématiques et 2 visites libres

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DÉCIDER** d'accepter les modifications susvisées de ladite convention
- **D'ADOPTER** l'avenant à cette convention

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE DÉCIDER** d'accepter les modifications susvisées de ladite convention
- **D'ADOPTER** l'avenant à cette convention

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif  
deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**

Envoyé en préfecture le 28/03/2023  
Reçu en préfecture le 28/03/2023  
Affiché le  
ID : 055-215501222-20230328-2023\_036-DE